

UNE GESTION COHÉRENTE
SUR LE LONG TERME.
ICI, UNE AVENUE À THIAIS.

GESTION ET RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ ROUTIER URBAIN

Par Jean-Noël Maleyx

Les arbres vivent longtemps et leur gestion doit s'envisager à très longue échéance. Au-delà des opérations d'entretien courant et d'élagage, le renouvellement du patrimoine arboré requiert une attention toute particulière de la part du gestionnaire. Il doit être programmé sur plusieurs décennies, à l'instar des actions menées en milieu boisé par les forestiers, même si cela peut sembler irréaliste, à l'heure où les nouvelles technologies semblent raccourcir l'échelle du temps.

Pour mener à bien une telle démarche, il convient, dans un premier temps, de préparer au mieux le végétal pour affronter les contraintes du milieu urbain. Cela passe par une politique de plantation adaptée. Il faut ensuite assurer l'entretien des arbres à long terme de manière cohérente pour optimiser leur espérance de vie. Enfin, il importe de gérer au mieux la régénération selon leur état sanitaire.

Le Conseil général du Val-de-Marne a été pionnier en matière de gestion des arbres d'alignement. Son action perdure et lui a valu, en 2008, d'obtenir le Grand Prix National de l'Arbre. C'est, à ce jour, le seul Département lauréat de ce prix.



LE CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE A ÉTÉ PIONNIER EN MATIÈRE DE GESTION DES ARBRES D'ALIGNEMENT. ICI, UNE AVENUE DE VITRY SUR SEINE.

— L'EXEMPLE DU VAL-DE-MARNE —

Département urbain de la petite couronne parisienne, le Val-de-Marne a, dès 1983, marqué sa volonté d'engager une action à long terme sur le patrimoine arboré des routes.

En 1986, dans le cadre d'une démarche pilote au niveau national, le Département a passé commande à l'Institut du Développement Forestier pour deux études axées sur les arbres plantés le long des voies départementales, en cofinancement avec le Ministère de l'Environnement. La première portait sur l'inventaire des arbres existants, tandis que la seconde proposait une planification de la gestion sur les 10 années suivantes en définissant les moyens à mettre en œuvre.



Cette démarche a débouché, en 1988, sur la création du secteur d'arboriculture, au sein de la Direction des espaces verts, pour gérer le patrimoine arboré routier, mission qui est toujours d'actualité 25 ans après.

— UNE POLITIQUE DE PLANTATION ADAPTÉE —

Les conditions dans lesquelles les arbres sont plantés le long des routes sont fondamentales pour garantir leur pérennité. Cela se concrétise en trois axes d'intervention.

Le choix des végétaux

La plantation d'arbres dans les rues répond à des critères contradictoires. Les jeunes sujets doivent être suffisamment grands pour être visibles et respectés mais pas trop gros non plus pour limiter le choc de la transplantation. Le Val-de-Marne a fait le choix de planter des arbres en tige de 18/20 ou 20/25¹ en mottes grillagées qui constituent un bon compromis.

Ces arbres doivent avoir fait l'objet de transplantations régulières et être fléchés afin d'anticiper le futur rehaussement des couronnes. L'adaptation au sol et au climat est aussi un important critère de choix.

Les conditions de plantation

Les conditions de plantation influent également fortement sur le devenir des arbres. Ils doivent être plantés dans des fosses de plantation pour garantir leur bon développement racinaire. Celles-ci ont un volume minimum de 6 à 12 m³ et sont remplies de terre végétale de qualité ou, éventuellement, de mélange terre-pierres.

Après la plantation, l'arbre doit être solidement tuteuré avec un système tripode ou quadripode qui assure aussi une protection physique autour du pied de l'arbre.

Suivi après plantation

La reprise des jeunes arbres n'est effective qu'après 2 ou 3 années de végétation. Il importe donc d'en assurer un suivi rigoureux : arrosage régulier, maintien du tuteurage en bon état.

Le suivi tensiométrique permet d'optimiser les apports d'eau en mesurant sa disponibilité dans le sol. La généralisation de cette technique à tous les jeunes arbres des routes du Val-de-Marne depuis 5 ans permet désormais d'économiser 40 à 50 % d'eau pour l'arrosage des jeunes arbres sans que le taux de reprise (proche de 98 %) n'ait baissé.

¹ Ces chiffres expriment la circonférence de la tige à un mètre du sol, exprimée en centimètres

— UNE GESTION COHÉRENTE DANS LE TEMPS —

L'arbre peut pousser sans être taillé mais les contraintes du milieu urbain imposent généralement d'intervenir régulièrement pour contenir son gabarit. L'idéal consiste à définir le mode de conduite de l'arbre dès sa plantation et de s'y tenir tout au long de sa vie. Cela peut se traduire par des interventions à fréquence très variable : annuelles pour des arbres taillés en rideau, elles peuvent être beaucoup plus espacées pour des arbres en port libre.

La gestion des arbres d'alignement ne se limite pas aux programmes annuels d'intervention. Le renouvellement du patrimoine arboré doit se traduire par un effort constant de replantations. Ainsi, la collectivité peut répartir année après année le renouvellement des arbres dangereux ou vieillissants, en évitant de faire face à de trop importantes opérations de remplacements, aussi traumatisantes pour le public que pour le budget d'investissement.

— INTÉRÊT D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION À LONG TERME —

La pertinence d'une politique de gestion du patrimoine arboré n'est perceptible qu'à une échelle de temps qui excède largement celle des mandats électoraux. Cette démarche doit donc faire l'objet d'un document d'orientation à long terme qui expose clairement les orientations de la collectivité et définit les règles de partenariat entre les différents acteurs concernés.

Le Département du Val-de-Marne a validé, en juin 1994, une Charte départementale de l'Arbre ainsi qu'un programme des priorités de renouvellement du patrimoine arboré sur 15 ans.

Le contexte a considérablement changé depuis, en particulier avec la rétrocession en 2006 au Département d'une grande partie des anciennes routes nationales. Il en a résulté une augmentation de 30 % du patrimoine arboré routier géré par la collectivité. Une nouvelle Charte est en cours d'actualisation, ainsi qu'un programme de régénération pour redéfinir les priorités sur les 15 années à venir.

— RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ VAL-DE-MARNAIS —

Le Département du Val-de-Marne gère près de 28 000 arbres d'alignement. Ceux-ci vivant en moyenne 80 ans, le renouvellement du patrimoine implique de remplacer environ 350 arbres annuellement. Parallèlement, de nouveaux projets d'aménagement entraînent régulièrement de nouvelles plantations d'alignement. Au total, ce sont 5 à 600 nouveaux arbres qui sont plantés chaque année.

Évolution des effectifs

Le patrimoine arboré routier départemental est donc en constante augmentation (Fig. 1). La légère diminution constatée ces dernières années résulte du déclassement de certaines voies secondaires au profit des Communes.



LES CONTRAINTES URBAINES
IMPOSENT À CONTENIR LE
GABARIT.
ICI, UN EXEMPLE À GENTILLY.

Les arbres plantés par le Département n'en sont pas moins toujours présents mais gérés désormais par les services municipaux. La proportion d'arbres plantés depuis moins de trois ans montre aussi la constance de l'effort de régénération du patrimoine depuis 1989.

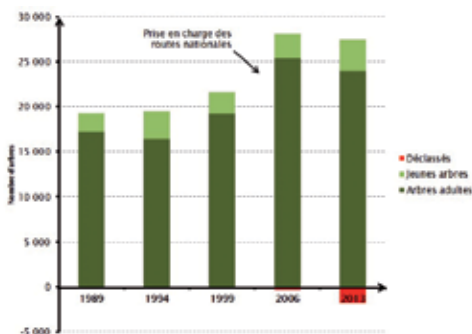
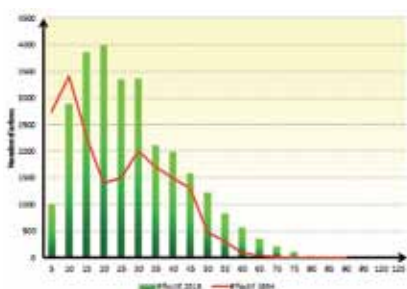


FIGURE 1 : ÉVOLUTION DU PATRIMOINE ARBORÉ ROUTIER DU VAL-DE-MARNE.

Rajeunissement du patrimoine

Le renouvellement régulier des arbres d'alignement commence à porter ses fruits. L'analyse du recensement du patrimoine arboré par classe de diamètre – que l'on peut assimiler à la pyramide des âges – permet de visualiser ses effets.



RECENSEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ PAR CLASSE DE DIAMÈTRE.

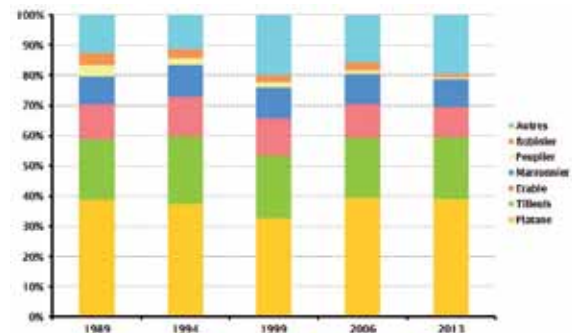
La courbe de 1994 montre des classes d'âges disparates. Le pic autour du diamètre 30 cm traduisait probablement une forte politique de plantations après la guerre mais qui ne s'est pas prolongée par la suite. Le pic autour de 10 reflétait déjà l'action engagée par le Conseil général depuis une dizaine d'années.

L'histogramme actuel montre une répartition beaucoup plus harmonieuse des classes d'âges et un net rajeunisse-

ment du patrimoine. Cette évolution s'accompagne logiquement d'une amélioration qualitative du patrimoine.

Diversification de la gamme végétale

Le renouvellement du patrimoine permet aussi de faire évoluer progressivement la gamme végétale. Ainsi, la proportion des peupliers et des robiniers, dont les racines engendrent régulièrement des dégâts à la voirie et aux réseaux – a été divisée par quatre.



DIVERSITÉ DU PATRIMOINE ARBORÉ DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

L'approche est plus complexe pour le platane qui représente près de 40 % des arbres d'alignement des routes départementales. C'est le spectre du chancre coloré, fort heureusement encore absent en Ile-de-France, qui incite à diminuer l'importance de cette essence. La proportion avait diminué jusqu'à représenter un tiers des effectifs au début des années 2000 mais la rétrocession des anciennes nationales, fortement plantées de platanes, l'a ramenée au même niveau qu'il y a vingt ans. L'effort se poursuit cependant et d'autres essences (charmes, chênes, micocouliers...) remplacent petit à petit le platane le long des routes du Val-de-Marne.

Cet exemple montre que la gestion cohérente d'un patrimoine arboré urbain est possible sur le long terme. Ce type de démarche devrait être généralisé pour permettre à la ville de demain d'évoluer durablement afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. L'arbre reste, en effet, un élément majeur d'amélioration du milieu urbain, tant sur les plans esthétique et social, qu'en termes d'écologie et de climat. Il convient donc de le promouvoir à tout prix.